

FICHE PROGRAMME

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation R482 - Engins de chantier



MFH
FORMATION CACES & VGP

Public :

Toute personne amenée à utiliser des engins de chantier avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

Pré requis :

Etre âgé de 18 ans minimum.
Être apte médicalement
Maîtriser le français (oral et écrit).

Durée, dates, lieu, horaires :

Initiale : 5 jours
Recyclage : 2 jours
Cf. convention ou contrat de formation joint.

Modalité d'organisation :

Groupe de 2 à 6 personnes.
En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint).

Moyens techniques et pédagogique :

Livret stagiaire individuel.
Salle de formation théorique, aires d'évolution, infrastructures et engins de chantier conformes aux exigences de la R.482 de la CNAM.

Méthodes pédagogiques :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique

Tarifs :

A partir de 500 € (nous consulter)

Encadrement – Formateurs – Testeurs

Formateur : une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle

Testeur : Certifié testeur CACES® par Bureau Véritas Certification (titulaire des prérequis nécessaires demandés par la R.482 de la CNAM).

Objectifs :

- ✓ Conduite un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- ✓ Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément à la recommandation R.482 de la CNAM.
- ✓ Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite des engins de chantier.

Contenu (Cf. programme détaillé) selon l'annexe 2 de la R.482 de la CNAM

Connaissances théoriques communes à l'ensemble des catégories de la R.482

- A. Connaissances générales.
- B. Technologie des engins de chantier.
- C. Les principaux types d'engins de chantier – Les catégories de CACES®.
- D. Règles de circulation applicables aux engins de chantier.
- E. Risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
- F. Exploitation des engins de chantier.
- G. Vérifications d'usage des engins de chantier.

Savoir-faire pratiques

- A. Prise de poste et vérification.
- B. Conduites et manœuvres.
- C. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.
- D. Conduite au moyen d'une télécommande (en option).
- E. Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories).

Suivi – Evaluation :

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat CACES® en cas de réussite aux examens théorique et pratique.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de testeur : Tests CACES® engins de chantier (épreuve théorique et pratique selon la R.482 de la CNAM en vigueur).
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

L'information actualisée mentionnant le libellé exact de la certification, le code RS, le nom du certificateur et la date d'enregistrement de la certification se trouve en lien de chacune des catégories ci-dessous :



Cat. A
RS7040



Cat. B1
RS7041



Cat. C1
RS7044



Cat. D
RS7047



Cat. E
RS7048



Cat. F
RS7049



Cat. G
RS7023

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Un accompagnement spécifique peut être engagé.

Contacter notre référent handicap :
rh-mfh@orange.fr



94%

des stagiaires satisfaits de leur action de formation



(Données 2023)

140

des stagiaires inscrits à cette action de formation